

NAME

Le 11 mars 2026

ADDRESS LINE 1

ADDRESS LINE 2

Cette lettre a pour but de vous informer d'un changement touchant la manière dont vous bénéficiez des prestations dentaires dans le cadre du Programme des services de santé de l'aide au revenu.

À partir du 1^{er} avril 2026, vous devrez présenter une demande auprès du Régime canadien de soins dentaires (RCSD) offert par le gouvernement du Canada. À partir du 1^{er} septembre 2026, le Programme ne prendra en charge que les soins dentaires des bénéficiaires qui ne sont pas admissibles au RCSD. À moins que vous ne disposiez d'une assurance privée d'une autre source pour vos soins dentaires, vous devrez présenter une demande auprès du RCSD pour savoir si vous êtes admissible.

Il existe deux façons de présenter une demande.

En ligne : <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/dentaire/regime-soins-dentaires/demande.html>

Par téléphone : 1 833 537-4342, ou 1 833 677-6262, pour ATS.

Veillez noter que, dans certaines situations, l'aide à l'emploi et au revenu ou le Programme manitobain de soutien peuvent encore payer vos soins dentaires, y compris dans les cas suivants :

1. Vous **n'avez pas** présenté de demande auprès du RCSD et avez une urgence dentaire. Veuillez appeler au 204 945-8767 ou demander à votre dentiste d'appeler ce numéro pour confirmer votre couverture.
2. Vous **n'êtes pas admissible** au RCSD.

Si vous avez fait une demande auprès du RCSD et n'êtes pas admissible, vous devez envoyer une copie de votre lettre de décision du Régime à votre bureau de l'aide à l'emploi et au revenu ou du Programme manitobain de soutien pour continuer à recevoir des prestations dentaires. Vous pouvez transmettre les documents en ligne, de manière sécurisée, à partir de la page suivante : www.gov.mb.ca/fs/contacting-eia.fr.html.

Si vous avez une assurance soins dentaires privée, les modalités d'accès aux prestations dentaires restent inchangées.

Si vous avez des questions sur ce changement ou sur la façon de présenter une demande au Régime canadien de soins dentaires, vous pouvez envoyer un courriel, à hsdental@gov.mb.ca.

Ministère des Familles

Ce document est disponible dans d'autres formats sur demande.